

# Réponse du Canada aux tarifs proposés aux États-Unis

Impacts et considérations pour les entités  
déclarantes au Centre d'analyse des opérations et  
déclarations financières du Canada (CANAFFE)



Meilleure la question, meilleure la réponse. Pour un monde meilleur.

**EY**

Façonner l'avenir  
en toute confiance

# Tarifs proposés aux États-Unis et au Canada

Il est essentiel de comprendre l'incidence sur l'économie canadienne du contexte politique actuel entre le Canada et les États-Unis, ainsi que les répercussions des contre-mesures proposées par le Canada sur les entités déclarantes (ED) au CANAFE. Bien que les tarifs changent quotidiennement, il est essentiel de ne pas sous-estimer leur importance et leurs impacts significatifs sur chaque secteur.

## États-Unis

### **Tarifs de 25 % sur la plupart des produits canadiens**

dans tous les secteurs et toutes les industries, sauf pour les produits du pétrole et du gaz, pour lesquels les tarifs sont réduits à 10 %.

\*Aucun tarif sur les produits admissibles au traitement préférentiel en vertu de l'Accord Canada-États Unis-Mexique (ACEUM).

### **Tarifs de 10 %**

Sur les ressources énergétiques du Canada.

### **Impacts de 30 milliards \$**

en produits canadiens importés.

### **24 % du PIB des É-U**

est attribuable au commerce international.



## Canada

### **Tarifs de 25 % sur des produits américains**

notamment la bière, le vin, le bourbon, les légumes, les fruits, le jus de fruits, le parfum, les vêtements, les chaussures, les grands produits de consommation, les matières premières.

### **Mesures non tarifaires**

Sur les minéraux critiques, l'énergie, l'approvisionnement du gouvernement et d'autres partenariats.



### **Impacts de 155 milliards \$**

en produits américains importés.

### **67 % du PIB du Canada**

est attribuable au commerce international.

# Investissement du Canada dans la lutte contre le blanchiment d'argent et les sanctions

Afin de démontrer l'engagement du Canada à l'égard de la sécurité frontalière et d'éviter des tarifs de la part des États-Unis, le gouvernement fédéral s'est engagé à investir plus de 1,3 milliard \$ pour améliorer la sécurité frontalière, à nommer un tsar de fentanyl, à élargir la définition des groupes terroristes pour y inclure les cartels et à collaborer au lancement d'un groupe de travail Canada-États-Unis pour lutter contre le crime organisé, le fentanyl et le blanchiment d'argent. Mis à part les tarifs, ces mesures aideront les Canadiens et les collectivités à vivre en sécurité.

## Sécurité frontalière accrue

- Investissement de 1,3 milliard \$ pour renforcer la sécurité frontalière
- Nouvelles exigences législatives pour les propriétaires de ports afin d'aider l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) dans les inspections des exportations
- Surveillance accrue des importations et des exportations dans les ports canadiens
- Mesures visant à réduire les flux de migrants illégaux, de drogues illicites, d'activités illégales et de fonds à la frontière

## Modifications aux sanctions

- La liste des organisations terroristes est élargie pour inclure les cartels afin de permettre à la Gendarmerie royale du Canada (GRC) de s'attaquer aux activités illicites des cartels. Cártel del Golfo, Cártel de Sinaloa, La Familia Michoacana Cártel de Jalisco Unidos, La Mara Salvatrucha, Tren de Aragua et Cártel de Jalisco Nueva Generación

## Tsar du fentanyl

- Nomination de Kevin Brosseau comme tsar du fentanyl, qui travaillera avec ses homologues américains afin d'améliorer la collaboration et l'efficacité de la lutte au fentanyl à la frontière. Il s'agira d'un point de contact unique pour la prise de décisions

## Groupe de travail Canada-États-Unis

- Groupe de travail conjoint visant à lutter contre le crime organisé, la production et la distribution illégales de fentanyl et le blanchiment d'argent
- Amélioration des capacités d'échange d'information entre les représentants canadiens et américains et leurs homologues internationaux

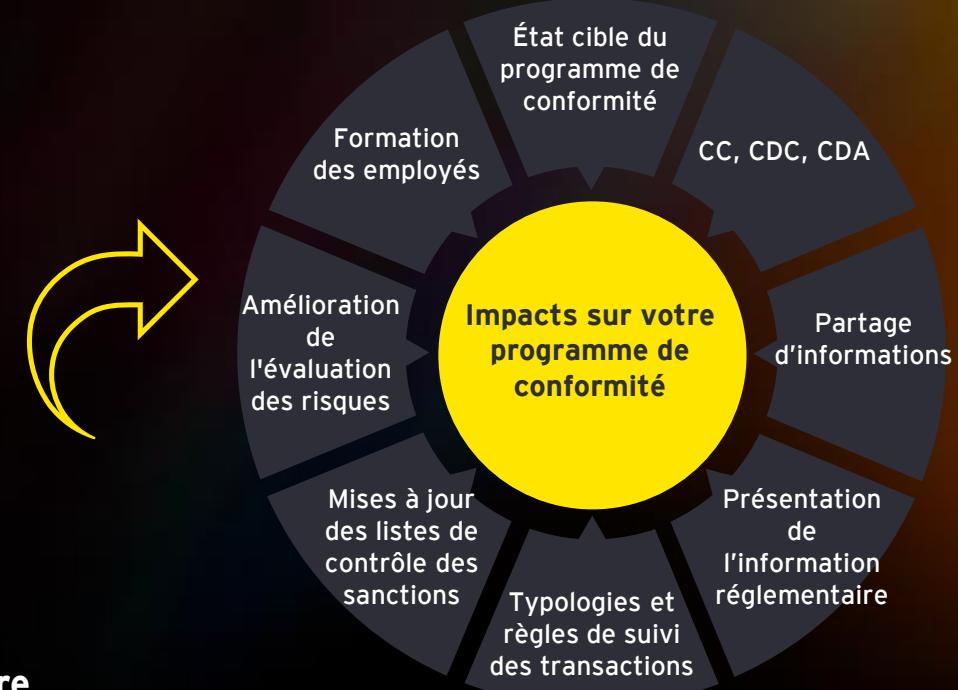
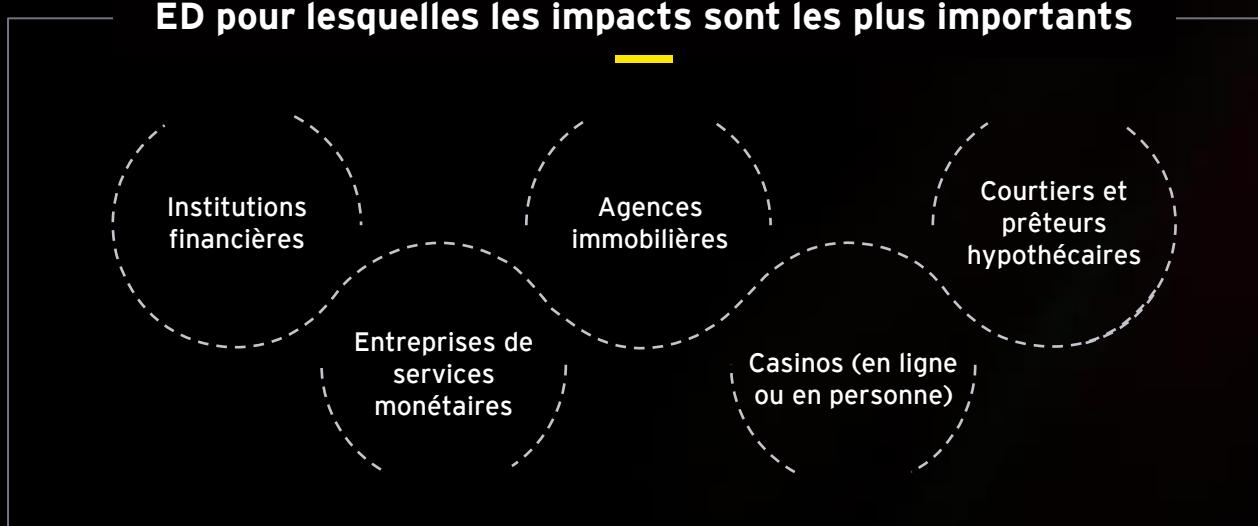
## Cellule de coordination des opérations et de renseignement (CCOR)

- Le 3 mars 2025, le gouvernement du Canada a lancé le CCOR, qui réunit des organismes canadiens d'application de la loi et de sécurité afin d'améliorer la protection des frontières.
- Des représentants de la GRC, de l'ASFC, de Sécurité publique Canada, du Centre de la sécurité des télécommunications du Canada, du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), de Santé Canada et du CANAFE continueront de partager de l'information afin de lutter contre le crime organisé, le blanchiment d'argent et le trafic de drogues, et d'améliorer la sécurité frontalière.

*Les entités déclarantes devront améliorer la surveillance de leurs clients et de leurs opérations, collaborer étroitement avec les organismes d'application de la loi et former des ressources pour se conformer aux nouvelles mesures.*

# Impacts pour les entités déclarantes

Les entités déclarantes devront tenir compte de l'impact des modifications apportées par le gouvernement du Canada à leurs programmes de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPC-FAT) et de conformité aux sanctions.



## Augmentation potentielle des activités et de la surveillance réglementaire

- Le blanchiment d'argent fondé sur le commerce pour échapper aux droits et aux taxes ((p. ex., surfacturation/sous-facturation ou ébauches de factures pour dissimuler l'origine des biens et dissimuler des fonds illégitimes).
- Augmentation de la **contrebande** pour échapper aux tarifs et éviter la hausse des coûts.
- Surveillance réglementaire** accrue des programmes de LRPC-FAT et de conformité aux sanctions des entités, nécessitant une surveillance accrue des transactions.
- Hausse des **activités d'évasion des sanctions** de la part des cartels qui sont maintenant inscrits sur la liste des terroristes en vertu du Code criminel.

# Impacts pour les entités déclarantes (suite)



## Améliorer la surveillance des transactions

Adopter des **règles de surveillance des transactions** rigoureuses, comme l'abaissement des seuils pour déclencher des alertes plus élevées pour certains types de clients selon le modèle de cote de risque-client (p. ex., casinos, courtiers immobiliers, entreprises de services gérés, sociétés de négociation, gestionnaires de la chaîne d'approvisionnement, entreprises d'encaissement de chèques) afin de **cibler** le trafic de drogue et de fentanyl, les transactions commerciales et les stratagèmes de migration. Modifier les typologies de surveillance des transactions pour y inclure le **trafic de drogues/fentanyl/opioïdes** et les **typologies de production**.



## Intégrer la surveillance des cartels

Mettre à jour les listes de contrôle des sanctions pour y inclure les **cartels**, en assurant la surveillance immédiate, l'arrêt, le gel et la déclaration de toute opération ou de tout compte lié aux activités des cartels. Au 20 février 2025, **sept entités** avaient été ajoutées à titre d'entités terroristes en vertu du Code criminel.



## Réévaluer les contrôles des risques

Procéder à une réévaluation approfondie des contrôles de connaissance de la clientèle (CCC) et de contrôle diligent de la clientèle (CDC) et de contrôle diligent approfondi (CDA) pour les **secteurs et territoires à risque élevé**, y compris les sociétés d'importation/d'exportation et de transport/d'expédition, ainsi que pour les particuliers, y compris les étudiants étrangers.



## Mettre à jour l'évaluation des risques

Identifier les vulnérabilités de vos produits, services et clients qui peuvent être associées à la production et à la distribution de fentanyl ainsi qu'au flux de migrants illégaux. Procéder à une **évaluation des risques liés aux sanctions** pour identifier les risques potentiels liés aux cartels de la drogue et aux crimes financiers connexes.



## Approfondir le contrôle diligent

Mettre en place des processus rigoureux de contrôle diligent pour vérifier l'identité des **acheteurs** et la **légitimité de leurs fonds**, notamment pour les transactions de grande valeur et les secteurs à haut risque.



## Améliorer le partage d'information

Passer en revue les politiques et les **processus d'échange de renseignements** sur le crime organisé afin de favoriser une meilleure collaboration entre les entités déclarantes, les organismes d'application de la loi et les organismes gouvernementaux.



## Activités de surveillance

Instaurer ou accroître **la surveillance** des tiers ainsi que des employés, des entrepreneurs et d'autres parties afin d'atténuer l'exposition aux sanctions et au crime organisé dans votre organisation.



## Formation supplémentaire pour les équipes de conformité

Offrir aux équipes de conformité du **mentorat** et de la **formation** afin qu'elles demeurent vigilantes à l'égard des menaces et des signaux d'alarme, favorisant une culture axée sur l'atténuation des risques.

# Signaux d'alerte liés aux tarifs et aux opioïdes

Si les États-Unis donnent suite à la menace de tarifs, les entités déclarantes doivent être informées des signaux d'alerte qu'il faut signaler aux fins d'enquête et de déclaration éventuelle au CANAFE. En sensibilisant davantage les gens et en favorisant un meilleur partage de l'information, les entités déclarantes peuvent mieux s'acquitter de leurs obligations réglementaires et renforcer leurs efforts pour lutter contre la crise des opioïdes au Canada.

## Changements inexplicables ou nouvelles routes commerciales

- Les entreprises qui importent traditionnellement des biens des États-Unis, où les biens sont fabriqués, **réacheminent** les produits vers d'autres pays sans but logistique pour éviter de payer des tarifs.
- C'est considéré comme de **l'évasion tarifaire**, qui est illégale et frauduleuse, et les revenus sont considérés comme du blanchiment d'argent.

## Augmentation du nombre de sociétés-écrans

- Augmentation** soudaine du recours à des **tierces parties** sans emplacement physique d'exploitation et structures de propriété effective vagues/complexes.

## Documents de financement commercial incorrects

- Évaluation et quantité anormales et incohérentes** de marchandises importées (dont le prix est bien supérieur ou inférieur à la valeur de marché) dans plusieurs documents commerciaux (p. ex., lettres de crédit, manifeste d'expédition, factures commerciales).

## Recours accru à des tierces parties

- Recours accru à des **paiements inhabituels à des tierces parties** sans lien d'affaires apparent ou sans objet de paiement (p. ex., honoraires versés à des mandataires, à des consultants).

## Production et distribution d'opioïdes

- Transferts d'argent par courriel avec des références aux opioïdes en utilisant la **terminologie de la rue** (p. ex., fenty, china girl, tango).
- Utilisation de **boîtes postales, d'adresses de livraison directe, de maisons de séjour ou de maisons abandonnées** comme adresses
- Le client est dans le domaine médical et a un **rythme inhabituel d'opérations** (p. ex., volume, valeur, fréquence) qui ne correspond pas au profil de compte prévu.
- Transfert virtuel ou virements électroniques à des **producteurs de produits chimiques en Chine, en Europe de l'Est ou en Inde**.
- Transferts virtuels ou virements électroniques via des **entreprises de commerce ou de transit** dans des juridictions intermédiaires telles que Hong Kong, la Corée du Sud et Singapour, avec pour **destination finale la Chine**.

## Considérations relatives au suivi des transactions

- Former les ressources en conformité pour faciliter les enquêtes**, en tenant compte de ces signaux d'alerte, pour une **collaboration et un partage de l'information** simplifiés et de meilleure qualité avec les organismes d'application de la loi et les pairs de l'industrie.
- Intégrer les **typologies** et les **scénarios** liés aux signaux d'alerte pour la surveillance des transactions en temps réel.
- Établir un **mécanisme de rétroaction** et déployer des **modèles d'analyse de données et d'apprentissage machine** afin d'affiner et d'améliorer continuellement le système de surveillance en fonction des résultats des enquêtes et des déclarations d'opérations suspectes.

# Personnes-ressources



**Ramzi Bou Hamdan**

Associé

Leader canadien,  
Consultation - Risque lié à la  
criminalité financière  
[ramzi.bouhamdan@ca.ey.com](mailto:ramzi.bouhamdan@ca.ey.com)



**Krutika Sequeira**

*Chef d'équipe senior*

Consultation - Risque lié à la  
criminalité financière  
[krutika.sequeira@ca.ey.com](mailto:krutika.sequeira@ca.ey.com)



**Nathalie Rahil**

*Chef d'équipe*

Consultation - Risque lié à la  
criminalité financière  
[nathalie.rahil@ca.ey.com](mailto:nathalie.rahil@ca.ey.com)

## **EY | Travailler ensemble pour un monde meilleur**

EY contribue à un monde meilleur en créant de la valeur pour ses clients, pour ses gens, pour la société et pour la planète, tout en renforçant la confiance à l'égard des marchés financiers.

Grâce aux données, à l'intelligence artificielle et aux technologies de pointe, les équipes d'EY aident les clients à façonner l'avenir en toute confiance et proposent des solutions aux enjeux les plus pressants d'aujourd'hui et de demain.

Les équipes d'EY fournissent une gamme complète de services en certification, en consultation et en fiscalité ainsi qu'en stratégie et transactions. S'appuyant sur des connaissances sectorielles, un réseau mondial multidisciplinaire et des partenaires diversifiés de l'écosystème, les équipes d'EY sont en mesure de fournir des services dans plus de 150 pays et territoires.

**EY est All in pour façonner l'avenir en toute confiance.**

EY désigne l'organisation mondiale des sociétés membres d'Ernst & Young Global Limited et peut désigner une ou plusieurs de ces sociétés membres, lesquelles sont toutes des entités juridiques distinctes. Ernst & Young Global Limited, société à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ne fournit aucun service aux clients. Des renseignements sur la façon dont EY collecte et utilise les données à caractère personnel ainsi qu'une description des droits individuels conférés par la réglementation en matière de protection des données sont disponibles sur le site [ey.com/fr\\_ca/privacy-statement](http://ey.com/fr_ca/privacy-statement). Les sociétés EY ne pratiquent pas le droit là où la loi le leur interdit. Pour en savoir davantage sur notre organisation, visitez le site [ey.com](http://ey.com).

© 2025 Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.  
Tous droits réservés.

4703975  
ED MMYY

La présente publication ne fournit que des renseignements sommaires, à jour à la date de publication seulement et à des fins d'information générale uniquement. Elle ne doit pas être considérée comme exhaustive et ne peut remplacer des conseils professionnels. Avant d'agir relativement aux questions abordées, communiquez avec EY ou un autre conseiller professionnel pour discuter de votre propre situation. Nous déclinons toute responsabilité à l'égard des pertes ou dommages subis à la suite de l'utilisation des renseignements contenus dans la présente publication.

[ey.com](http://ey.com)